

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2015

FIN DE VIE - (N° 2435)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 2

Après le mot :

« doit »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« expliquer pourquoi la médecine s'oppose à donner la mort et à l'encourager. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un praticien faisant face aux dernières heures de la vie se trouve en rapport avec un ensemble de souffrances individuelles est prisonnier d'une situation d'une extrême gravité. Le rôle du législateur est de le conforter dans sa mission de promouvoir le respect de la vie jusqu'à son terme naturel.